

Réforme du lycée, pouvoir du chef d'établissement, caporalisation des professeurs, charge de travail, suppression des IUFM, absence de revalorisation, rôle de l'inspection, réforme de l'orientation...

SNES, SNEP, SNALC, SUD Education, CGT Educ'Action, SN-FO-CL, SNCL FAEN, dénoncent la réforme du lycée au niveau national. Ces syndicats représentent 80% des personnels. Nationalement, SGEN et SE UNSA soutiennent la réforme.



J e u d i 1 0 d é c e m b r e

Le gouvernement réunit le Conseil Supérieur de l'Education pour faire adopter à la hussarde ses projets.

réunissons des Ag et décidons la grève

Nous appelons à réunir des Assemblées Générales dans les collèges et dans les lycées pour décider collectivement du recours à la grève partout où une décision majoritaire est possible. Nous appelons les collègues à aller à la rencontre de la presse, des établissements voisins, des parents d'élèves et des lycéens, des élus pour leur expliquer la logique des réformes en cours.

**Rassemblement et veillée républicaine
devant l'IA de Marseille à partir de 13 h 30**

Les organisations syndicales de l'enseignement secondaire (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SUD Education, CGT Educ'action, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN) considèrent que les annonces sur la réforme du lycée faites par le ministre de l'Education Nationale le 19 novembre ne sont pas acceptables :

- l'autonomie des établissements pour l'utilisation de près d'un tiers de l'horaire professeur va conduire au développement des inégalités et à la concurrence entre les disciplines, voire entre les établissements
- l'accompagnement personnalisé est mis en place par la réduction des horaires disciplinaires dispensés aux élèves
- l'enseignement des disciplines est dénaturé, en particulier pour celles qui figurent dans les enseignements d'exploration prévus en classe de seconde
- la mise en place d'un tronc commun en classe de première ne répond en rien à de réelles possibilités de changement de parcours pour les élèves, mais permettrait l'augmentation des effectifs dans les classes et la poursuite des suppressions de postes.

Ce projet ne répond absolument pas à la demande d'amélioration des conditions de travail des personnels et des conditions d'étude des élèves. Les organisations syndicales demandent, au ministre de renoncer à ce projet et de ne pas le présenter au CSE (Conseil Supérieur de l'Education) le 10 décembre prochain comme il l'a annoncé. Elles lui demandent de reprendre les discussions sur d'autres bases.

Elles appellent les personnels à se réunir dans les établissements pour en débattre ainsi qu'à rencontrer les parents d'élèves, les lycéens et leurs organisations.

Le 27 novembre 2009

Toutes les informations sur www.snes.edu.

Et après le 10? Le 15 décembre, journée intersyndicale pour la formation des enseignants.

En janvier, le SNES organisera un plan d'actions incluant

grèves nationales et manifestation à Paris

Financer le service public d'éducation c'est possible :
avec les 15 milliards de paquet fiscal,
avec les 70 milliards des niches fiscales,
avec les 3 milliards de la TVA sur la restauration !

La réforme qui dénature les disciplines :

Toutes les disciplines perdent des heures, ce qui se traduira pour les élèves par plus de difficultés à maîtriser les enseignements et pour les professeurs par plus de classes à prendre en charge. L'accompagnement personnalisé est un leurre qui consiste à remplacer des heures d'apprentissage par une aide au travail personnel. En seconde, que gagneront les élèves au remplacement de l'aide individualisée et des modules par deux heures d'accompagnement déconnectées des enseignements, assurées par un enseignant qu'ils ne connaissent pas et dont la discipline sera fixée arbitrairement à partir de critères de gestion ?

La réforme qui uniformise le lycée :

Au prétexte d'une réorientation bien illusoire, la première est uniformisée au moyen d'un tronc commun qui touche 60% des enseignements. On pourra ainsi réduire le nombre d'heures de première chaire, et entasser dans un même groupe 35 élèves issus de séries différentes. Les stages de réorientation pendant les vacances ne permettront que de délester la série S de ses élèves les moins performants, afin d'assurer à l'établissement un taux de réussite en S concurrentiel.

La réforme qui brise l'égalité de traitement :

En renonçant à des grilles nationales des dédoublements, le gouvernement renvoie à l'établissement la responsabilité d'arbitrer, dans un contexte de pénurie, entre les enseignements : quels sont ceux qui garderont des dédoublements ? Quelle répartition des horaires globalisés entre la LV1 et la LV2 ? A quels enseignants, de quelles disciplines, incomberont les heures d'accompagnement ? Deux élèves inscrits dans la même série n'auront donc plus droit à la même formation tout au long du second cycle. S'il n'y a plus de cadastre national des dédoublements, quel est le sens du programme national ?

L'orientation au service de l'exclusion :

L'orientation scolaire passe sous la coupe d'une Direction Interministérielle de l'Orientation qui a avant tout pour objectif d'inciter à l'insertion rapide. Ce qui est visé, avec le rapport Hirsh et la loi sur la Formation Professionnelle et l'orientation, c'est l'éviction précoce des publics les plus fragiles vers l'apprentissage et l'insertion. Renoncer à assurer l'accès du plus grand nombre au baccalauréat, limiter l'orientation vers les lycées à 50% d'une classe d'âge, c'est nous assurer pour l'avenir une société duale et injuste, où les destins sociaux des jeunes sont joués dès les premières années collégiales.

La réforme qui fragilise les horaires :

Seule une grille nationale des horaires élèves est affichée. Les établissements reçoivent une dotation globale complémentaire pour définir les dédoublements. L'expérience des fourchettes horaires au collège montre qu'en peu d'années, ces heures vont disparaître. Déjà, la dotation globalisée n'est définie que sous la forme d'une moyenne qui pourra varier d'un établissement à l'autre en fonction des arbitrages du recteur. C'est là tout le sens de la contractualisation : les moyens seront alloués aux établissements sur la base de leur capacité à atteindre les objectifs définis par le recteur.

La réforme qui déséquilibre les séries :

L'inverse de ce que prétend la propagande ministérielle, les séries ne sont pas rééquilibrées. La série S reste la plus attractive, la série L est encore plus spécialisée sur le seul créneau international. La série ES est fragilisée par la place des enseignements de SES en seconde.

A l'inverse de ce que prétend la propagande ministérielle, l'avenir des séries technologiques n'est pas assuré.

Les établissements sont mis en concurrence :

Les inspecteurs auront pour mission d'évaluer la performance des établissements sur la base des résultats des élèves. Les performances pourraient être utilisées comme critères de choix par les familles, dans le cadre de la disparition de la sectorisation. Elles serviraient à évaluer les personnels et à définir la part de rémunération au mérite.

La caporalisation :

La modification des décrets sur le fonctionnement des établissements, collèges et lycées, institutionnalise le conseil pédagogique, jusque là facultatif, comme un nouvel échelon hiérarchique au sein de l'établissement. Nommé par le chef d'établissement, il aura des prérogatives sur l'évaluation, la gestion pédagogique de l'établissement, la répartition des horaires globalisés et le projet d'établissement. Etre au conseil pédagogique pour devenir un prof de deuxième catégorie ? Non merci !

Master : la fin de la formation

La masterisation est utilisée pour supprimer les IUFM et la formation professionnelle des enseignants. Si les concours sont maintenus, la deuxième année de master est ingérable avec les stages, les examens universitaires et les concours. Le SNES revendique le recrutement par concours au master avec une formation disciplinaire et professionnelle améliorée, avec des pré-recrutements précoces et une année de stage après concours.

Et la revalo ?

Pour l'heure, des cacahuètes pour seulement 15 % de la profession ! Il faut reconstruire les grilles, reconnaître les qualifications et augmenter le pouvoir d'achat du point d'indice.